

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	41	43

Date de la convocation
17 septembre 2026

Numéro de la délibération
26-31

Objet de la Délibération

Avenant n°1 au
CRST 2023-2029
modalités de versement
des subventions

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le dix-sept septembre deux-mille-vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROY.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Stéphanie ALVES (Rouvray-Ste-Croix), Muriel BATAILLE (Tournois), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Annick BUISSON (Gidy), René DAUDIN (Artenay), Philippe DEFRANCE (Chevilly), Florine DELBARRE (Huêtre), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Martine LEFAUCHEUX (Gidy), Fabienne LEGRAND (Sougy), Frédéric LOPEZ (La Chapelle-Onzerain), Dominique LORCET (Chevilly), Lorraine MARTEAU (Trinay), Véronique DEFAY (suppléante de Alban PAILLET – Coinces), Denis PELE (St-Péravy-la-Colombe), Odile PINET (Patay), Nathalie REDIN (Bucy-le-Roi), Charles PIERRE-LOUIS (suppléant de Denis REIG – Bucy-St-Liphard), Christophe PERRON (suppléant de Virginie SICARD – Gémigny), Christophe LEFEBVRE (suppléant de Sandrine SIMON – Boulay-les-Barres), Sylvie VALENTIN (Villamblain), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anne BOUGRAIN (Coulmiers), Jean-Yves GUINARD (suppléant d'Aurore CARO - Meung/Loire), Edith CHARDON (Tavers), Yohan CHESNEAU (Binas), Claudie COUTURE (Villermain), Jonathan DEROSIER (Meung/Loire), Christophe DEWAELE (St-Ay), Léane FARINA JAVOY (Mézières-lez-Cléry), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Luc FOURNIER (St-Ay), Christine FRAMBOISIER (Chaingy), Philippe GACONNET (Cravant), Vincent MENU (Cléry-St-André), Sandrine PAIN (Rozières-en-Beauce), Stéphane ROY (Mareau-aux-Prés), Daniel THOUVENIN (Villorceau), François-Marie VAUXION (Cléry-St-André), Franck VUE (Epieds-en-Beauce), YVON Steven.

➤ **A donné pouvoir :**

- Michèle MAZY-VILAIN (Le Bardon) à Stéphane ROY (Mareau-aux-Prés)
- Grégory GONET (Messas) à Sandrine PAIN (Rozières-en-Beauce)

➤ **Assistaient également :**

Les délégués suppléants de la CCBL : Patrice SMEKENS (Rouvray-Ste-Croix), Gildas LEVESQUE (Tournois), Nathalie BIANCHI (Ruan), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Stéphanie JAMET (Sougy), Jean-Marc RIQUET (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Anne BABIN (Chaingy), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-St-André), Matthieu LE ROYET (Rozières-en-Beauce).

➤ **Ainsi que :** Hervé LEFEVRE (Maire de Rozières-en-Beauce), Francis LHEURE (Président de FIBOIS Centre-Val de Loire), Amandine DIDELOT, Guillaume GUION et Olivier SILBERBERG (FIBOIS Centre-Val de Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

La délibération CPR n° 23.10.31.82 du 24 novembre 2023, relative à la décision de la Région sur le programme d'actions présenté sur le territoire du PETR Pays Loire Beauce,

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	41	43

Date de la convocation
17 septembre 2026

Numéro de la délibération
26-31

Objet de la Délibération

Avenant n°1 au
CRST 2023-2029
modalités de versement
des subventions

Vu la délibération CPR n° 26.04.022 du 7 mai 2026 relative aux règles de financement régional et modalités communes modifiées de la politique des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale,

Vu le budget de la Région et s'il y a lieu ses décisions modificatives,

Vu la délibération n° 23-06 du 21 mars 2023 portant sur la maquette financière du CRST 2023-2029,

Vu la proposition d'avenant n°1 au CRST n°2 (2023-2029),

Vu l'avis du Bureau du PETR Pays Loire Beauce en date du 7 septembre 2026,

Entendu l'exposé du Président,

Les membres du Comité syndical après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le projet d'avenant n°1 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) n°2 du PETR Pays Loire Beauce annexé à la présente délibération.
- De donner mandat au Président pour poursuivre toutes démarches de négociation et de contractualisation avec la Région.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au registre des délibérations,


Stéphane ROY
Président du
PETR Pays Loire Beauce




Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance